



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150707-070715-11-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE Décret en Préfet : 15/07/2015

Publication : 15/07/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Juillet 2015

DOSSIER N° 11 :

DISSOLUTION DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT DU
MEDOC

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 1

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Jean Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe FARGEON (à MME COSSECQ), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. VALMIER), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Maël FETOUH (à M. REYDIT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent : Pascal BROQUAIRE

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N° 11 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT DU MEDOC

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde adopté le 15 décembre 2011 prévoyait la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Médoc à la date du 1^{er} janvier 2015. Le Conseil Syndical, dans sa séance du 2 décembre 2014, a délibéré à l'unanimité sur les conditions de liquidation du Syndicat et sur le transfert à l'ADAPEI de l'ensemble :

- des biens meubles, immeubles,
- de l'actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d'investissement) conformément aux comptes administratif et de gestion qui seront arrêtés au 31 décembre 2014,
- des archives, de l'ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 mai 1945 à 33112 Saint Laurent Médoc.

Aucun contrat, ni personnel ne font l'objet d'un transfert.

Les 63 communes membres de ce syndicat doivent à leur tour délibérer à l'unanimité sur le principe et les modalités de cette dissolution.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde adopté le 15 décembre 2011,

VU la délibération du conseil syndical de l'IME/CAT en date du 2 décembre 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif et du Centre d'Aide par le Travail du Médoc et ses conditions de transfert à l'ADAPEI dans les conditions exposées ci-dessus,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à notifier cette présente délibération à Monsieur le Préfet de la Gironde en vue de la dissolution de ce syndicat intercommunal IME/CAT du Médoc.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET